

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, November 1978

THE COMMISSION PROPOSES THE 1979 COMMUNITY FISHERY PRICES(1)

The Commission of the European Communities has made a proposal to the Council of Ministers on the prices to be fixed in connection with the common organization of the market in fishery products for the next marketing year which begins on 1 January 1979.

The Commission proposes moderate increases in the guide prices (Annexes 1 and 2) ranging, depending on the species, from 0 to 5%. For two species, redfish and anchovies, it is proposed that the guide prices be reduced by 4% and 3.7% respectively. These proposals are based on changes in the market prices during the last three marketing years and also on general considerations regarding the utilisation of the fish (processing industry or direct human consumption) and market prospects for 1979.

The Commission also proposes new intervention prices for sardines and anchovies (Annex 3). These prices are customarily fixed at 45% of the respective guide prices. Finally, for the Community producer prices for tunny for the canning industry, the Commission proposes an increase of 3.3% (Annex 4).

It should be emphasized that the increases proposed by the Commission will have no effect on market prices which are and will remain generally higher than the withdrawal prices derived from the guide prices.

2

Espèce	Caractéristiques commerciales (1)			Prix d'orientation (en UC/t). Propositions 1979	Prix d'orientation (en UC/t). En vigueur en 1978.
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Harengs	Extra, A	1	poisson entier	259	259
2. Sardines "Clupea pilchardus Walbaum" :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	poisson entier	440	440
b) de la Méditerranée	Extra	2	poisson entier	300	300
3. Rascasses du Nord ou sébastes (Sebastes marinus)	A	2	poisson entier	492	512
4. Cabillauds	A	2	poisson vidé, avec tête	606	606
	ou A	3	poisson vidé, avec tête		
5. Lieus noirs	A	2	poisson vidé, avec tête	362	345
	ou A	3	poisson vidé, avec tête		
6. Eglefins	A	2	poisson vidé, avec tête	471	453
	ou A	3	poisson vidé, avec tête		
7. Merlans	A	2	poisson vidé, avec tête	479	479
	ou A	3	poisson vidé, avec tête		
8. Maquereaux	Extra	1	poisson entier	221	221
	ou A	2	poisson entier		
9. Anchois	Extra	2	poisson entier	425	441
10. Plies ou carrelets	A	2	poisson vidé, avec tête	603 du 1.1.79 au 31.3.1979	569 du 1.1.78 au 31.3.1978
	ou A	3	poisson vidé, avec tête		
11. Merlus	A	2	poisson vidé, avec tête	1.370	1.306
12. Crevettes grises du genre "Crangon" sp.p.	A	1	simplement cuites à l'eau	1.050	1.011

(1) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

## ANNEXE 2

Groupe de produits	Caractéristiques commerciales	Prix d'orientation (en UC/t) proposés pour 1979	Prix d'orientation (en UC/t) en vigueur en 1978
Sardines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	315	315
Dorades de mer des espèces Dentex dentex et Pagellus	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	785	785
Calmars (Loligo spp., Ommastrephes sagittatus, Todarodes sagittatus, Illex coindetti)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 444	1.444
Seiches des espèces Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiola rondeleti	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 053	1.053
Poulpes des espèces Octopus	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	785	785

## ANNEXE 3

## PRIX D'INTERVENTION POUR LES SARDINES ET LES ANCHOIS

Espèces	Caractéristiques commerciales (1)			Prix d'intervention (en UC/t) proposés pour 1979	Prix d'intervention (en UC/t) en vigueur 1978
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Sardines :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	poisson entier	198	198
b) de la Méditerranée	Extra	2	poisson entier	135	135
2. Anchois	Extra	2	poisson entier	191	198

(1) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76

## ANNEXE 4

## PRIX À LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DES THONS DESTINÉS À L'INDUSTRIE DE CONSERVES

Produit	Caractéristiques commerciales	Prix à la production communautaire (en UC/t) proposés pour 1979	Prix à la production communautaire (en UC/t) en vigueur en 1978
Thons à nageoires jaunes	Entiers, ne pesant pas plus de 10 kg/pièce	723	700

TALSMANDENS GRUPPE  
 SPRECHERGRUPPE  
 POKESMAN'S GROUP  
 GROUPE DU PORTE-PAROLE  
 GRUPPO DEL PORTAVOCE  
 BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
 INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
 INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
 NOTA D'INFORMAZIONE  
 TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, novembre 1978.

LA COMMISSION PROPOSE DES PRIX COMMUNAUTAIRES POUR LA PECHE EN 1979 (1)

La Commission des Communautés Européennes vient de proposer au Conseil des Ministres les prix à fixer dans le cadre de l'organisation commune de la pêche pour la prochaine campagne débutant le 1er janvier 1979.

La Commission propose des augmentations modérées des prix d'orientation (annexes 1 et 2) allant, selon les espèces, de 0 à 5 %. Pour deux espèces, les rascasses du Nord et les anchois, il est proposé de diminuer les prix d'orientation de, respectivement, 4 % et 3,7 %. Ces propositions se basent, d'une part, sur l'évolution des prix de marché au cours des trois dernières campagnes et, d'autre part, sur des considérations générales concernant la destination de l'espèce (industrie de transformation ou consommation humaine) et les prévisions du marché pour 1979.

La Commission propose, en même temps, de nouveaux prix d'intervention pour les sardines et les anchois (annexe 3). Ces prix sont traditionnellement fixés à 45 % des prix d'orientation pour les produits en cause. Enfin, pour le prix à la production communautaire de thons destinés à l'industrie des conserves, la Commission propose une augmentation de 3,3 % (annexe 4).

Il faut souligner que les augmentations proposées par la Commission n'auront pas de répercussions sur les prix de marché qui sont et resteront en général plus élevés que les prix de retrait dérivés des prix d'orientation.

(1) COM (78) 589

2

Espèce	Caractéristiques commerciales (1)			Prix d'orientation (en UC/t). Propositions 1979	Prix d'orientation (en UC/t). En vigueur en 1978.
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Harengs	Extra, A	1	poisson entier	259	259
2. Sardines "Clupea pilchardus Walbaum" :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	poisson entier	440	440
b) de la Méditerranée	Extra	2	poisson entier	300	300
3. Rascasses du Nord ou sébastes (Sebastes marinus)	A	2	poisson entier	492	512
4. Cabillauds	A ou A	2  3	poisson vidé, avec tête poisson vidé, avec tête	606	606
5. Lieus noirs	A ou A	2  3	poisson vidé, avec tête poisson vidé, avec tête	362	345
6. Eglefins	A ou A	2  3	poisson vidé, avec tête poisson vidé, avec tête	471	453
7. Merlans	A ou A	2  3	poisson vidé, avec tête poisson vidé, avec tête	479	479
8. Maquereaux	Extra ou A	1  2	poisson entier  poisson entier	221	221
9. Anchois	Extra	2	poisson entier	425	441
10. Plies ou carrelets	A ou A	2  3	poisson vidé, avec tête poisson vidé, avec tête	603 du 1.1.79 au 31.3.1979 615 du 1.4.79 au 31.12.1979	569 du 1.1.78 au 31.3.1978 603 du 1.4.78 au 31.12.1978
11. Merlus	A	2	poisson vidé, avec tête	1.370	1.306
12. Crevettes grises du genre "Crangon" sp.p.	A	1	simplement cuites à l'eau	1.050	1.011

(1) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

## ANNEXE 2

Groupe de produits	Caractéristiques commerciales	Prix d'orientation (en UC/t) proposés pour 1979	Prix d'orientation (en UC/t) en vigueur en 1978
Sardines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	315	315
Dorades de mer des espèces Dentex dentex et Pagellus	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	785	785
Calmars (Loligo spp., Ommastrephes sagittatus, Todarodes sagittatus, Illex coindetti)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 444	1.444
Seiches des espèces Sepia officinalis, Rossia macrosoma, Sepiola rondeleti	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 053	1.053
Poulpes des espèces Octopus	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	785	785

## ANNEXE 3

## PRIX D'INTERVENTION POUR LES SARDINES ET LES ANCHOIS

Espèces	Caractéristiques commerciales (1)			Prix d'intervention (en UC/t) proposés pour 1979	Prix d'intervention (en UC/t) en vigueur en 1978
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Sardines :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	poisson entier	198	198
b) de la Méditerranée	Extra	2	poisson entier	135	135
2. Anchois	Extra	2	poisson entier	191	198

(1) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76

## ANNEXE 4

## PRIX A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DES THONS DESTINES A L'INDUSTRIE DE CONSERVES

Produit	Caractéristiques commerciales	Prix à la production communautaire (en UC/t) proposés pour 1979	Prix à la production communautaire (en UC/t) en vigueur en 1978
Thons à nageoires jaunes	Entiers, ne pesant pas plus de 10 kg/pièce	723	700